



Évaluation périodique des programmes
de cycles supérieurs en formation à distance
(UER Éducation)

Résumé

Direction des études
Février 2013

1. Introduction

Le présent document présente les points saillants du rapport d'évaluation des programmes de deuxième cycle en formation à distance soient la *Maîtrise en formation à distance, profil avec ou sans mémoire* ainsi que le *Diplôme d'études supérieures spécialisées en formation à distance* (DESS). On y retrouve les aspects suivants : une brève description des programmes, la description du processus d'évaluation, un résumé des principales forces et faiblesses du programme, les principales recommandations issues de l'évaluation et les modalités de suivi.

2. Description du programme

Les programmes de deuxième cycle en formation à distance de la Télé-Université relèvent administrativement de l'Unité d'enseignement et de recherche Éducation (EDU). Les objectifs de la *Maîtrise en formation à distance profil avec ou sans mémoire* (3508-3509) consistent à former des spécialistes de la formation à distance capables d'élaborer des solutions adaptées aux besoins et aux possibilités de leurs établissements ou de leur communauté et à des problématiques liées à l'une ou l'autre des étapes de la mise en œuvre d'un projet de formation à distance. Parfaire leur maîtrise de divers outils de recherche, de création ou d'intervention en formation à distance pour permettre de questionner leur pratique et d'innover dans leurs interventions. Quant aux objectifs du *Diplôme d'études supérieures spécialisées en formation à distance* (3707), ils consistent à former des spécialistes de la formation à distance, familiers avec les dimensions pédagogiques, technologiques et organisationnelles propres à ce mode d'enseignement.

3. Le processus d'évaluation

La constitution du dossier d'autoévaluation incluant les diverses consultations, le choix des experts externes et l'organisation de leur visite, toutes ces étapes ont été complétées entre septembre 2008 et février 2012.

Les membres du comité d'autoévaluation

- André-Jacques Deschênes, professeur à l'Unité d'enseignement et de recherche Éducation;
- Michel Umbriaco, professeur à l'Unité d'enseignement de recherche Éducation;
- François Pettigrew, professeur à l'Unité d'enseignement de recherche Éducation;
- Martin Maltais, chargé d'encadrement;
- Claude Breault et un autre étudiant, tous deux à la maîtrise en formation à distance.

Les experts externes

- Michael Power, professeur Faculté de l'Éducation, Université Laval.
- Geneviève Jacquinot Delaunay, professeure en sciences de l'Éducation, Université de Paris VIII Vincennes-Saint-Denis.
- Le dossier d'autoévaluation a été transmis pour examen aux évaluateurs externes en novembre 2011.
- La visite des experts externes et le dépôt de leurs avis ont eu lieu en février 2012.
- Le comité permanent d'évaluation des programmes a transmis les avis des experts externes ainsi que le rapport d'évaluation au directeur de l'Unité d'enseignement et de recherche

(UER) Éducation en avril 2012 pour avis du conseil de l'Unité d'enseignement et de recherche (CUER) Éducation.

- Le directeur de l'UER Éducation a transmis l'avis du CUER Éducation accompagné de son plan de suivi des recommandations à la directrice des études, présidente du CPEP en décembre 2012.
- Le rapport d'évaluation et le plan de suivi des recommandations ont fait l'objet d'une présentation à la Commission des études le 24 janvier 2013.

4. Résumé du rapport d'évaluation et suivi

4.1 Forces du programme

Les principales forces des programmes de deuxième cycle en formation à distance sont les suivantes :

- La pertinence sociale des programmes ;
- La pertinence institutionnelle qui se retrouve dans la volonté de favoriser une plus grande accessibilité et flexibilité de la formation ainsi que par la capacité de contribuer au développement de pratiques exemplaires d'enseignement;
- La pertinence interinstitutionnelle en étant le seul établissement universitaire à diffuser à distance des programmes d'études supérieures en formation à distance en français au Québec et ailleurs dans le monde;
- La qualité des programmes observée notamment par le degré élevé de satisfaction des étudiants à l'égard des interventions pédagogiques des ressources de même que la cohérence entre les objectifs, les stratégies pédagogiques, les méthodes d'évaluation des cours et les visées des programmes;
- La qualité des ressources attestée par les étudiants à l'égard de tous les intervenants des programmes mais aussi des chargés d'encadrement, des professeurs et de la direction des programmes.

4.2 Points à améliorer

Les principaux points à améliorer sont :

- Pour la maîtrise avec mémoire, son faible taux de diplomation et la difficulté des étudiants à compléter leur projet de mémoire;
- Pour les trois programmes, le peu de cours dans le domaine de l'administration, la coordination et la gestion rendant plus difficile, particulièrement au DESS, l'atteinte des objectifs reliés à la dimension organisationnelle de la formation à distance;
- La difficulté, dans les travaux notés, à définir et appliquer des critères pour l'évaluation des objectifs favorisant la pratique des habiletés recherchées par les visées générales des programmes;
- Le peu de relations entre la direction et les ressources des programmes et les différents milieux professionnels de la formation à distance;

- L'absence d'une stratégie explicite communiquée aux étudiants et aux diverses ressources des programmes concernant l'utilisation et l'enseignement des technologies dans les programmes;
- Les difficultés dans les cours en ligne identifiées chez les étudiants lors de l'analyse des cheminements de ceux qui abandonnent;
- Les difficultés administratives d'utilisation de la Bibliothech@distance pour des étudiants de deuxième cycle.

4.3 Recommandations

Au terme de l'étude du Rapport du comité d'autoévaluation et des documents afférents ainsi que des avis des experts externes, les membres du Comité permanent d'évaluation des programmes formulent les recommandations suivantes, dont il estime nécessaire l'application, pour laquelle des délais acceptables devront être prévus.

1. Procéder à la modification substantielle des programmes, notamment en révisant les objectifs et les structures, en tenant compte des recommandations des experts externes.
2. Effectuer l'analyse et le suivi régulier du nombre d'admissions, de la durée des études, du dépôt des mémoires et du taux de diplomation.
3. Revoir les pratiques d'encadrement des étudiants dans la réalisation de leur mémoire et revoir les tâches associées à leur encadrement dans les différents cours.
4. Clarifier la démarche de dépôt et de résolution de plainte et en informer les étudiants dans chacun des cours.
5. Définir une stratégie d'utilisation et d'enseignement des technologies et en informer les étudiants dès leur admission dans les programmes.
6. Proposer aux étudiants des cheminements type selon leurs profils particuliers pour faciliter leurs choix de cours et la planification de leur cheminement d'étude.

4.4 Suivi

Conformément à la politique en vigueur, le comité permanent d'évaluation des programmes fera rapport à la Commission des études sur les suites données à l'évaluation du programme dans un délai de six mois suivant la résolution de cette Commission approuvant le rapport d'évaluation.